

Travaux neufs d'éclairage public

Ville de TOURLAVILLE

Services Techniques

**TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Mardi 6 mars 2012, avant 16H00

Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne **la réalisation de travaux neufs d'éclairage public.**

Type de Marché :

Marché de travaux.

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics – décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

Les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un marché de travaux à bons de commande avec minimum et maximum. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Décomposition en lots :

Sans objet – marché unique.

Montant du marché :

Montant compris entre **30 000,00 et 90 000,00 euros HT/an, soit entre 35880,00 et 107 640,00 euros TTC/an.**

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Article 2 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de **12 mois** à compter de sa notification, renouvelable trois fois. Le renouvellement se fera de façon tacite.

Le marché pourra cependant faire l'objet d'une résiliation anticipée à échéance annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Le titulaire du marché ne pourra pas refuser sa reconduction.

Article 3 - Conditions de la consultation

Nul n'est admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour garantir le succès des prestations.

3.1 – Délai d'exécution

Les travaux devront être exécutés suivant les délais précisés sur le bon de commande.

3.2. – Variantes et options

Les variantes ne sont pas admises.

3.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS (90 jours) à compter de la limite de réception des offres.

3.4 – Mode de règlement du marché

Les règlements afférents au marché seront pris sur les fonds propres de la collectivité et réglés par virement administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

Le comptable assignataire chargé des règlements est : Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Tourlaville.

3.5 – Langue devant être utilisée

Conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et en application de la circulaire ministérielle du 19 mars 1996 publiée au Journal Officiel du 20 mars 1996, l'offre doit être rédigée en français.

Toute correspondance, tous documents écrits, quel que soit leur nature ou leur caractère devront donc être rédigés en langue française.

3.6 - Monnaie du marché

Le candidat est informé que la ville de Tourlaville souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

Article 4 - Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande écrite ou peut être téléchargé sur le site de la ville, www.mairie-tourlaville.fr ou sur la plate-forme de dématérialisation <http://www.klekoon.com> .

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le bordereau de prix complété,
- Un DC1 et un DC2 (documents joints à fournir au moment de la notification)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques du candidat (le dossier qualité joint),
- Une attestation d'une compagnie d'assurance certifiant qu'elle garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'entreprise peut encourir à l'occasion de l'exécution des prestations et indiquant le montant et la durée de garantie.
- L'acte d'engagement complété,
- Le CCAP,
- Le CCTP.

Article 5 - Jugement des candidatures et des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures seront les suivants : capacités professionnelles , techniques et financières du candidat.

5.1 – Elimination des candidatures

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés et dont les garanties techniques et financières sont insuffisantes par rapport à l'objet du marché seront éliminés dès l'analyse de la candidature.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit librement l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

A titre d'information, l'examen de valeur technique de l'offre se fera en appréciant :

- ✓ **Prix de l'offre – 60 %**
- ✓ **Valeur technique et qualité des moyens mis en oeuvre – 40 %**

Chacun des critères fera l'objet d'une notation de 1 à 5 (Offre insuffisante : 1 - Offre partiellement insuffisante : 2 - Offre suffisante : 3 - Offre intéressante : 4 - Offre très intéressante : 5)

Le dossier qualité remis par le candidat permettra de juger de la valeur technique et de la qualité des moyens mis en oeuvre par l'entreprise pour assurer le service.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 jours à réception de la lettre de notification de la décision d'attribution, les certificats sociaux et fiscaux ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2).

Dans le cas contraire, le Pouvoir Adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5.2 – Négociation

Après réception des offres, la Ville de Tourlaville se réserve la possibilité :

- de faire compléter et préciser les propositions,
- de rencontrer les candidats et de négocier avec les candidats sur tout ou partie des éléments de leurs offres.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé au secrétariat des Services Techniques avant la date et l'heure indiquées ci-dessous.

Le pli portera la mention suivante : « **Travaux neufs d'éclairage public – NE PAS OUVRIR** »

Il devra parvenir à destination avant **le mardi 6 mars 2012, 16H00** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Services Techniques
109 avenue des Prairies – B.P. 68
50110 TOURLAVILLE

Les candidatures et les offres pourront être remises par voie électronique sur le site <http://www.klecoon.com> .

Concernant la dématérialisation des offres, les candidats devront s'assurer de la transmission effective de leur candidature et de leur(s) offre(s) avant les date et heure limites fixées pour la réception des candidatures et des offres. La Ville de Tourlaville ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable des éventuels dysfonctionnements liés à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Renseignements administratifs : Emilie GOUESLARD-DOUCET

Tél : 02.33.88.15.26

Télécopie : 02.33. 88.04.37

Renseignements techniques : Philippe HELLE

Tél : 02.33.88.15.28

Article 8 - Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent : Tribunal Administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN – tél : 02-31-70-72-72 – courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Article 9 - Annexes – Pièces jointes

- ✓ CCAP
- ✓ CCTP
- ✓ Acte d'engagement
- ✓ DC1 et DC2
- ✓ Bordereau de prix
- ✓ Simulation de chantier